
SORHOGECO

SOCIETE RHODANIEENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. B2 69130 ECULLY
SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 25
Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 30 juin 2023

Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde

Siège social : 58 rue Notre-Dame de Lorette – 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Au Conseil d'administration,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte de résultat par origine et par destination ainsi que le compte d'emploi des ressources sont détaillées dans la note 6.2 « Principes, règles et méthode d'établissement du CROD et du CER » de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons apprécié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination, et du compte d'emploi annuel des ressources font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 et ont correctement été appliquées.

- Votre fondation constitue des fonds dédiés tels que décrits dans la note 3.2.5 de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures d'affectation aux projets concernés et à examiner, par sondages, les engagements à réaliser et les reports de ressources constatés sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 30 octobre 2023

SORHOGECO

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

42 Chemin du Moulin Carron Bât B2
69130 Ecully

Sorhogeco S.A.S.

R. Alsoum

Commissaire aux Comptes

Tel. : 04 37 65 51 51

contact@sorhogeco.fr

Siret 404 971 830 00025

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)
--------------	--	--

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	15 436	15 436				
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	9 165	8 087	1 078	0,06		
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts	78 875		78 875	4,19	98 750	5,77
. Autres						
TOTAL (I)	103 475	23 523	79 953	4,24	98 750	5,77
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement	1 529 918		1 529 918	81,19	1 453 418	84,91
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	273 546		273 546	14,52	158 763	9,28
Charges constatées d'avance	1 002		1 002	0,05	734	0,04
TOTAL (II)	1 804 466		1 804 466	95,76	1 612 915	94,23
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 907 941	23 523	1 884 418	100,00	1 711 665	100,00

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	1 600 689	84,94	1 510 689	88,26
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	32 408	1,72	30 332	1,77
. Autres				
Report à nouveau	37 264	1,98	18 584	1,09
Excédent ou déficit de l'exercice	24 056	1,28	20 755	1,21
Situation nette (sous total)	1 694 416	89,92	1 580 361	92,33
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 694 416	89,92	1 580 361	92,33
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	90 522	4,80	69 191	4,04
TOTAL (II)	90 522	4,80	69 191	4,04
PROVISIONS				
Provisions pour risques	30 000	1,59	15 000	0,88
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	30 000	1,59	15 000	0,88
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 957	0,26	7 519	0,44
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	2 341	0,12		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	62 182	3,30	39 595	2,31
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	69 480	3,69	47 114	2,75
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 884 418	100,00	1 711 665	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
30/06/2023
(12 mois)Exercice précédent
30/06/2022
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	22 000		22 000			0,00
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	168 831		115 114		53 717	46,66
- Mécénats	9 200		9 200			0,00
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	424		656		-232	-35,36
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés	12 992		19 787		-6 795	-34,33
Autres produits			23		-23	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)	213 447		166 779		46 668	27,98
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	62 997		60 154		2 843	4,73
Aides financières	142 666		106 597		36 069	33,84
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	144		379		-235	-62,00
Dotations aux provisions	15 000		15 000			0,00
Reports en fonds dédiés	34 323		28 491		5 832	20,47
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)	255 130		210 621		44 509	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-41 683		-43 842		2 159	4,92
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	7 000		6 300		700	11,11
Autres intérêts et produits assimilés	61 080		54 218		6 862	12,66
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	68 080		60 518		7 562	12,50
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	68 080		60 518		7 562	12,50

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	26 397	16 676	9 721	58,29
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		6 266	-6 266	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		6 266	-6 266	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	2 341	2 187	154	7,04
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	2 341	2 187	154	7,04
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 341	4 079	-6 420	-157,38
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	281 528	233 563	47 965	20,54
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	257 472	212 808	44 664	20,99
EXCEDENT OU DEFICIT	24 056	20 755	3 301	15,90
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	13 215	13 215		
Bénévolat	30 000	30 000		
TOTAL	43 215	43 215		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations	13 215	13 215		
Personnel bénévole	30 000	30 000		
TOTAL	43 215	43 215		

FONDATION DES MFR DANS LE MONDE

Annexe aux comptes annuels

De l'exercice clos le 30 juin 2023

Montants exprimés en euros

1. Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens mis en œuvre

1.1. Objet social de la Fondation

La Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde a pour but, dans le cadre d'une mission d'intérêt général, de coopérer dans l'ensemble du monde à la création, au développement et à l'animation des centres de formation générale et professionnelle dits « Maisons Familiales Rurales » et ceci en respectant leurs principes et leurs méthodes :

- Les responsabilités des familles groupées en association et participant à la gestion de la Maison Familiale Rurale et à la formation des jeunes ;
- La pédagogie de l'alternance en relation avec les professions et le milieu de vie favorisant l'éducation globale des personnes ;
- Le développement du milieu par la participation à des actions de développement local.

1.2. Missions sociales et moyens mis en œuvre

Les moyens pour réaliser les objectifs de la Fondation sont à la fois assurés :

- Par les intéressés eux-mêmes et ceux qu'ils auront pu obtenir dans leur région et leur pays auprès d'organismes publics ou privés ;
- Par l'aide structurelle et pédagogique apportée par des Maisons Familiales Rurales existant dans d'autres pays
- par un concours financier de la Fondation.

Dans ce cadre, les moyens d'action de la Fondation sont consacrés :

- au financement de projets de développement de « Maisons Familiales Rurales » ;
- aux publications ;
- à l'équipement et au matériel pédagogique ;
- de même et d'une manière générale, les ressources disponibles de la Fondation devront être consacrées à la création, au développement et à l'animation des « Maisons Familiales Rurales » dans le monde.

La Fondation dispose de locaux et de moyens humains et techniques mis à disposition par l'Union Nationale des MFREO ; elle est animée bénévolement par un délégué général, ancien membre du personnel de l'Union Nationale des MFREO.

Une convention avec l'Union Nationale des MFREO assure un financement sous forme de participation aux frais de fonctionnement de la Fondation.

La Fondation fait appel à la générosité du public pour financer une partie de ses missions sociales.

2. Faits significatifs de l'exercice

2.1. Evènements principaux de l'exercice

La Fondation a reçu, par acte notarié du 30 janvier 2023, une somme de quatre-vingt-dix mille euros au titre d'une donation. Conformément à la volonté du donateur, cette somme est destinée au renforcement des fonds associatifs de la Fondation ; par conséquent, elle a été portée au passif du bilan, dans un compte d'apport sans droit de reprise.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements à signaler.

2.3. Principes, règles et méthodes comptables

2.3.1. Règles et méthodes comptables

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

L'exercice social clos le 30/06/2023 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les montants sont exprimés en euros et sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	1 884 418 €
- Total du compte de résultat (produits)	281 528 €
- Résultat de l'exercice (excédent)	24 056 €

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.3.2. Méthode générale

Les comptes ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations énoncés par l'Autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

2.3.3. Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de changement de méthode comptable pour cet exercice

2.3.4. Notes concernant les postes de l'actif du bilan

2.3.4.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

2.3.4.2. Méthode d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 7 ans

2.3.4.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par les prêts accordés aux MFR ; une dépréciation peut être comptabilisée à la clôture de l'exercice si la valeur d'inventaire est estimée inférieure à la valeur inscrite dans les comptes.

2.3.4.4. Créances

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3.4.5. Valeurs Mobilières de Placements

Elles sont inscrites dans les comptes pour leurs coûts historiques. La composition du poste figure dans un tableau de l'annexe ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui affecte la valeur brute du placement concerné.

2.3.5. Notes concernant les postes du passif du bilan

2.3.5.1. Fonds propres statutaires

Ils sont composés des dotations initiales et complémentaires versées au profit de la Fondation. Conformément à la volonté du donateur, elles ne sont pas consommables. Les sommes sont placées, conformément aux dispositions statutaires, en valeurs mobilières.

2.3.5.2. Réserve pour projets

Elle comptabilise, par application d'une disposition statutaire, l'affectation d'une fraction correspondant à dix pour cent (10 %) de l'excédent de l'exercice précédent.

2.3.5.3. Fonds dédiés

Ils correspondent à la fraction des ressources affectées par les tiers à des projets qui n'est pas utilisée à la clôture de l'exercice. Le détail est donné dans un tableau de suivi par projets.

2.3.5.4. Dettes

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal.

3. Informations relatives au bilan

3.1. Actif

3.1.1. Tableau des immobilisations

	Valeur brute Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute Fin exercice
Immobilisations incorporelles	15 436			15 436
Immobilisations corporelles	7 943	1 221		9 164
Immobilisations financières	98 750		19 875	78 875
TOTAL	122 129	1 221	19 875	103 475

La variation des immobilisations financières concerne :

- Le remboursement des prêts aux MFR

3.1.2. Tableau des amortissements

	Valeur brute Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute Fin exercice
Immobilisations incorporelles	15 436			15 436
Immobilisations corporelles	7 943	144		8 087
TOTAL	23 379	144		23 523

3.1.3. Principaux mouvements de l'exercice

	Montant	Durée amortissement
Acquisitions		
Matériel informatique	1 221	3 ans
Sorties – Rebut		
Néant	/	

3.1.4. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Néant.

3.1.5. Immobilisations financières

3.1.5.1. Immobilisations financières

	Valeur brute	Dépréciation
Prêts aux MFR	78 875	/
TOTAL	78 875	/
<i>Accordé au cours de l'exercice</i>	<i>/</i>	<i>/</i>

3.1.6. Créances

	Brut	A 1 an	Plus d'1 an
Autres créances	/	/	/
TOTAL	/	/	/

3.1.7. Produits à recevoir

- Néant

3.1.8. Valeurs mobilières de placement

	Valeur Acquisition	Cours à la clôture	Plus-value latente	Moins-value latente
Actions	108 150	151 536	43 386	/
Titres FCPI	1 345 268	1 345 268	/	/
TOTAL	1 453 418	1 496 804	43 386	/

3.1.9. Disponibilités

Les sommes concernent les disponibilités déposées sur un livret A association et des comptes courants auprès d'établissements bancaires.

3.1.10. Charges constatées d'avance

Fraction des charges concernant l'exercice suivant ; montants faibles non détaillés.

3.2. Passif

3.2.1. Variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation Du résultat	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 510 689				1 600 689
Statutaires	1 255 383				1 255 383
Complémentaires	255 306				255 306
Autres apports	/		90 000		90 000
Fonds associatifs avec droit de reprise	/				/
Statutaires					
Complémentaires					
Ecart de réévaluation	/				/
Réserves	30 332	2 076			32 408
Statutaires					
Projets de l'entité	30 332	2 076			32 408
Autres					
Report à nouveau	18 584	18 680			37 264
Report à nouveau	18 584	18 680			37 264
Excédent ou déficit de l'exercice	20 755	(20 755)	114 056		24 056
Situation nette	1 580 361		114 056		1 694 416
Fonds propres consommables	/				/
Subventions d'investissement	/				/
Provisions réglementées	/				/
TOTAL	1 580 361	/	114 056		1 694 416

3.2.1.1. Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté de la manière suivante :

Affectation en fonds associatifs 10 %	2 076
Total affecté aux fonds associatifs	/
Affectation à la réserve pour projets	/
Affectation au report à nouveau	18 680
Total résultat affecté	20 755

Le résultat excédentaire de l'exercice antérieur a été affecté en conformité avec les dispositions statutaires par décision du conseil d'administration ayant statué sur les comptes clos le 30 juin 2022.

3.2.1.2. Réserve pour projet associatif

Solde début exercice	30 332
Affectation quote-part résultat	2 076
Solde fin exercice	32 408

La réserve pour projet associatif été mouvementée au cours de cet exercice à la suite de l'affectation de l'excédent de l'exercice précédent.

3.2.2. Report à nouveau avant répartition du résultat

Le résultat de l'exercice est affecté selon les règles statutaires de la fondation qui établissent les modalités d'affectation suivantes :

- 10 % des résultats excédentaires aux fonds associatifs sans droit de reprise
- Le solde à la réserve pour projets des MFR

Le poste report à nouveau a été mouvementé après approbation du résultat excédentaire dégagé lors de la clôture au 30 juin 2022 ; il présente un solde créditeur.

3.2.3. Provisions pour risques et charges

Un montant de 30.000 euros est comptabilisé dans les comptes pour garantir un risque éventuel sur les prêts accordés aux MFR ; le retard constaté sur la tenue de l'échéancier d'une MFR a notamment motivé la constitution de la provision.

3.2.4. Engagement pris en matière de retraite et engagements similaires

Néant au 30 juin 2022.

3.2.5. Fonds dédiés – Tableau de suivi

3.2.5.1. Dons manuels et ressources affectés

	Fonds à engager en début exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagement à réaliser	Fonds restant à engager à la clôture de l'exercice	Fonds dédiés sur projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
<i>Don manuels</i>					
Madagascar	8 906	10 000	7 486	6 393	
Brésil Nord	10 688	9 088	4 270	5 871	
Brésil Sud	1 317		4 964	6 281	
Pérou	/			/	
Burkina	586		198	784	
Bénin	5 601	5 600	9 065	9 065	
Cameroun	4 763			4 763	
Mali	31		225	256	
Maroc	2 666		1 755	4 421	
Colombie	88		900	988	
Comores	7 515	1 500	27	6 042	
Cambodge	527		450	977	
République Démocratique Congo	5 525	3 000	6 830	9 355	
Sénégal	1 859		1 827	3 686	
Bosnie Herzégovine	2 873	2 800	7 563	7 536	
Guatemala	/			/	
Maurétanie	4 030		2 879	6 909	
Guinée	1 587	8 000	10 260	3 847	
Haïti	6 758	6 000	1 863	2 621	
Mayotte	3 315			3 315	
Philippine	/			/	

Togo	236	12 573	12 522	185	
Ile Maurice	28		6 300	6 328	
Tchad	290		607	897	
Côte d'Ivoire	/			/	
Portugal	/			/	
TOTAL	69 191	58 561	79 892	90 522	

3.2.5.2. Informations sur les fonds dédiés non utilisés

Conformément aux règles fixées par la fondation, les sommes provenant des dons manuels affectés sont versées à la demande des porteurs de projets sur production des justificatifs des dépenses engagées.

Les projets soutenus par la fondation peuvent se dérouler sur plusieurs mois ou années, les sommes restent en compte de fonds dédiés durant toute la période du projet.

3.2.6. Etats des dettes

Les dettes d'exploitation à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	Montant
Fournisseurs	2 432
Factures non parvenues	2 525
Organismes sociaux	2 341
TOTAL	7 298

Les dettes d'exploitation ont toutes une échéance à moins d'un an.

3.2.7. Charges à payer

Néant au 30 juin 2023.

3.2.8. Autres dettes

La dernière échéance du prêt consenti par l'Union nationale des MFR (convention du 21/06/2017) a été réglée au cours de l'exercice.

3.2.9. Produits constatés d'avance

Néant au 30 juin 2023.

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1. Ventilation des produits d'exploitation

Mise à disposition	/
Subventions	22 000
Dons	168 831
Mécénat des entreprises	9 200
Contributions financières	424
Report des ressources antérieures / dons affectés	12 992
Produits gestion courante	/
Total des produits d'exploitation	213 447

- Subventions comptabilisées dans l'exercice :
 - De l'UNMFREO par application de la convention signée avec la Fondation ; quote-part comptabilisée au prorata de son application dans l'exercice, soit 15.000 euros.
 - De la Fondation Léa Nature pour un projet à Haïti.
- Mécénat des entreprises ; les sommes sont comptabilisées pour les montants issus des conventions de mécénat conclues avec deux (02) entreprises.

- Dons manuels :

Dons affectés à des projets	88 768
Dons des particuliers	37 486
Dns des MFR	42 427
Dons des organismes	/
Dons des entreprises	150
Total	168 831

- Contributions financières : reversements LILO

4.2. Contributions volontaires en nature

La fondation bénéficie des contributions volontaires en nature suivantes :

Nature	Provenance	Valorisation
Mise à disposition du personnel comptable	UN MFREO	13 215
Missions Délégué général	Patrick Gues	30.000
TOTAL		43.215

La mise à disposition du bureau au profit de la Fondation dans les locaux de l'UNMFR ne fait plus partie des contributions volontaires ; à compter du 1^{er} juillet 2021, une convention établit une redevance d'occupation à la charge de la Fondation, ce montant est porté en comptabilité dans un compte de charges et s'élève, pour l'exercice actuel à 9.600,00 euros.

La fonction de Délégué général est assurée par la même personne, Monsieur Patrick Gues, retraité de l'UNMFR. Le temps consacré par le délégué général fait l'objet d'une évaluation sur la base de trois (03) jours sur trente (30) semaines par an et un coût estimé à 30.000,00 euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

La valorisation chiffrée a été inscrite au pied du compte de résultat.

5. Autres informations

5.1. Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est versée aux dirigeants bénévoles de la Fondation.

5.2. Situation fiscale

La Fondation n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, les revenus des placements financiers ne sont pas assujettis à l'impôt.

5.3. Engagements hors bilan

5.3.1. Emprunt auprès des organismes bancaires

Néant.

5.3.2. Dettes garanties par des suretés réelles

Néant.

5.3.3. Engagements financiers

Néant.

5.3.4. Crédit-bail

Néant.

6. Information spécifique des entités faisant appel public à la générosité

6.1. Compte de résultat par origine et destination

A – Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 – Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	168 831	168 831	115 114	115 114
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	9 200	9 200	9 200	9 200
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	424	424	656	656
2 – Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	90 081		88 806	
3 – Subvention et autres concours publics				
4 – Reprises sur provisions et dépréciations				
5 – Utilisations des fonds dédiés antérieurs	12 992	12 992	19 787	19 787
TOTAL	281 528	191 447	233 563	144 757
Charges par destination				
1 – Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	14 712	14 712	11 580	11 580
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	2 500	2 500		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	142 666	142 666	106 597	106 597
2 – Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19 406	9 703	22 475	6 793
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				

3 – Frais de fonctionnement	28 866	8 874	28 665	
4 – Dotations aux provisions et dépréciations	15 000			
5 – Impôts sur les bénéfices				
6 – Reports en fonds dédiés de l'exercice	34 323	34 323	28 491	28 491
TOTAL	257 471	212 778	212 808	153 461
Excédent ou déficit	20 755	21 331	50 906	879
B – Contributions volontaires en nature				
Produits par origine				
1 – Contributions liées à la générosité du public				
- Bénévolat	30 000	30 000	30 000	30 000
- Prestations en nature	13 215	13 215	13 215	13 215
- Dons en nature				
2 – Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 – Concours publics en nature				
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	43 215	43 215	43 215	43 215
Charges par destination				
1 – Contributions volontaires aux missions sociales				
- Réalisées en France	15 000	15 000	15 000	15 000
- Réalisées à l'étranger				
2 – Contributions volontaires à la recherche de fonds	7 500	7 500	7 500	7 500
3 – Contributions volontaires au fonctionnement				
- Prestations en nature	20 715	20 715	20 715	20 715
- Dons en nature				
TOTAL	43 215	43 215	43 215	43 215

6.2. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

FONDATION DES MFR DANS LE MONDE
COMPTE EMPLOIS - RESSOURCES EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

EMPLOIS PAR DESTINATION		Exercice N	Exercice N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE		Exercice N	Exercice N-1
Emplois de l'exercice				Ressources de l'exercice			
1 - Missions sociales		159 878	118 177	1- Ressources liées à la générosité du public		178 455	124 970
1.1. Réalisées en France		14 712	11 580	1.1. Cotisations sans contrepartie		-	-
- Actions réalisées par l'organisme		14 712	11 580	- Dons manuels		178 031	124 314
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		-	-	- Legs, donations et assurance-vie		168 831	115 114
1.2. Réalisées à l'étranger		145 166	106 597	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		9 200	9 200
- Actions réalisées par l'organisme		2 500	-			424	656
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		142 666	106 597				
2 - Frais de recherche de fonds		9 703	6 793				
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		9 703	6 793				
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		-	-				
3 - Frais de fonctionnement		8 874	-				
TOTAL DES EMPLOIS		178 455	124 970	TOTAL DES RESSOURCES		178 455	124 970
				Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice			
				(hors fonds dédiés)			
				(+) EXCEDENT ou (-) INSUFFISANCE de la générosité du public		0	
				(-) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public			
				Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice			
				(hors fonds dédiés)		0	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Emplois de l'exercice		Exercice N	Exercice N-1			Exercice N	Exercice N-1
1 - Contributions volontaires aux missions sociales		15 000	15 000	Ressources de l'exercice		43 215	43 215
- Réalisées en France		15 000	15 000	1- Contributions volontaires liées à la générosité du public		-	-
- Réalisées à l'étranger		-	-	- Bénévolat		13 215	13 215
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds		7 500	7 500	- Prestations en nature		30 000	30 000
3 - Contributions volontaires au fonctionnement		20 715	20 715				
TOTAL		43 215	43 215	TOTAL		43 215	43 215
FONDS DEBES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		Exercice N	Exercice N-1				
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		69 191	60 487				
(-) Utilisation		12 992	19 787				
(+) Report		34 323	28 491				
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		90 522	69 191				

Annexe au compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et du compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) est un nouveau tableau introduit par les articles 432-1 et 432-2 du règlement ANC 2018-06 pour les fondations reconnues d'utilité publique qui font appel à la générosité du public (articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août). Il reprend la totalité des charges et produits du compte de résultat et isole dans une colonne les ressources et emplois liés aux ressources issues de la générosité du public.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources annuel collectées auprès du public (CER) conforme à la loi n°91-772 du 7 août 1991) est établi conformément au modèle de tableau présenté à l'article 432-1 du règlement ANC 2018-06. Il ne reprend que les flux liés aux ressources issues de la générosité du public, d'après le CROD, et permet de suivre l'utilisation des ressources collectées non affectées et non utilisées entre l'ouverture et la clôture.

Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD et du CER

Le CROD et le CER font apparaître, d'une part, les ressources par origine :

- Produits liés à la générosité du public,
- Produits non liés à la générosité du public,
- Subventions et autres concours publics
- Reprises sur provisions et dépréciations
- Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Et d'autre part, les emplois par destination :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement,
- Dotation aux provisions et dépréciations
- Impôts sur les bénéfices
- Reports en fonds dédiés de l'exercice.

Le total des ressources et des emplois du CROD correspond au total du compte de résultat.

Les ressources et les emplois qui concernent la générosité du public sont isolées dans le CROD sont repris dans le CER.

Modalités de passage du compte de résultat au CROD

Le Compte de Résultat par Origine et Destination est établi à partir des données comptables. Les ressources par nature sont directement issues de la comptabilité générale. Les emplois sont affectés par destination selon des clés de répartition.

Tableau de rapprochement des charges du compte de résultat et des rubriques du CROD

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Reports en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources			
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes					
Achats de marchandises									
Variation de stock									
Autres achats et charges externes	14 698				19 377		28 765	62 840	
Aides financières			2 500	142 666				145 166	
Impôt, taxes et versements assimilés									
Salaires et traitements									
Charges sociales									
Dotations aux amort. Et dépréciations	14				29		101	144	
Dotations aux provisions								15 000	
Reports en fonds dédiés								34 323	
Autres charges									
Charges financières									
Charges exceptionnelles									
Impôt sur les bénéfices									
TOTAL	14 726		2 500	142 666	19 435		28 967	34 323	257 473

Commentaires concernant les ressources

Les ressources distinguent dès leur comptabilisation celles qui relèvent de la générosité du public de celles qui ont une autre origine.

Les ressources issues de la générosité du public sont constituées principalement des dons manuels. La comptabilisation permet la distinction entre les dons affectés, selon la volonté des donateurs, et les dons non affectés.

Les dons affectés sont destinés exclusivement au financement des missions sociales. Les dons qui ne sont pas utilisés au cours de l'exercice sont comptabilisés en dotation aux fonds dédiés selon un suivi par projets. Les fonds dédiés constitués antérieurement qui participent aux actions réalisées au cours de l'exercice sont repris dans le compte de résultat.

Les dons non affectés sont destinés au financement des projets de l'exercice ; ils peuvent être complétés par les ressources qui ne sont pas issues de la générosité du public.

- **Les ressources issues de la générosité du public**

Les ressources collectées auprès du public se composent :

- Cotisations sans contrepartie	/
- des dons des particuliers ou des organismes affectés	80 063
- des dons des particuliers ou des organismes non affectés	88 768
- des legs (affectés ou non affectés)	/
- des autres produits liés à la générosité du public	9 624
Total	178 455

- **Les ressources non liées à la générosité du public**

Les sommes collectées à ce titre au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Cotisations avec contrepartie	/
- Parrainage des entreprises	/
- Contributions financières sans contrepartie	7 000
- Activité annexe : mise à disposition du personnel au profit de UNMFREO	/
- Subvention UNMFREO	15 000
- Produits financiers (revenus de placement des dotations non consommables)	68 080
- Produits divers et exceptionnels	/
Total	90 080

- **Les subventions et autres concours**

Il n'y a pas de sommes collectées à ce titre au cours de l'exercice.

- **Les reprises de provisions**

Il n'y a pas de sommes inscrites dans ces comptes pour cet exercice.

- **Les ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs**

Cette rubrique fait apparaître l'utilisation dans l'année des fonds qui étaient affectés à des projets déterminés, non utilisés à la clôture de l'exercice précédent.

Le détail est donné à la note 3.2.5.1 de l'annexe.

Commentaires concernant les emplois par destination

- **Définition des missions sociales**

La définition des missions sociales résulte d'une décision propre à l'association émanant de l'organe chargé d'arrêter les comptes étant entendu que les missions ainsi définies, doivent être conformes à l'objet statutaire.

La Fondation a pour but de coopérer dans l'ensemble du monde à la création, au développement et à l'animation des centres de formation générale et professionnelle dits « Maisons Familiales Rurales » et ceci en respectant leurs principes et leurs méthodes :

- La responsabilité des familles groupées en association et participant à la gestion de la Maison Familiale Rurale et à la formation des jeunes,
- La pédagogie de l'alternance en relation avec les professions et le milieu de vie favorisant l'éducation globale des personnes,
- Le développement du milieu par la participation des actions de développement local.

Les missions sociales de la fondation sont assurées par un concours financier sous forme de participation au projet et de prêt ou d'avance sur projet.

- **Affectation des emplois**

S'agissant des emplois, l'association indique la totalité des charges engagées pour la réalisation de l'ensemble de ses activités et missions, qu'elles aient été ou non financées par des ressources collectées auprès du public.

Ces dépenses sont ventilées par fonction, selon les grandes catégories suivantes :

- missions sociales en France et à l'étranger
- frais de recherche de fonds
- frais de fonctionnement

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concernée. Les charges indirectes sont affectées en fonction de clefs de répartition approuvées par le Conseil d'administration.

- **Missions réalisées en France**

Une quote-part de du temps de travail de la direction de la Fondation évaluée à 40 % a été retenue au titre de la contribution aux missions sociales réalisées en France.

- **Missions réalisées à l'étranger**

Le poste inclut les aides versées directement aux projets réalisés à l'étranger.

- Programme AFD	15 000
- Aides aux projets des MFR dans le Monde	127 666
Total	142 666

Les aides versées sont financées par les collectes affectées et le report des fonds dédiés collectés antérieurement ; dans certains cas les ressources issues de la collecte non affectée ainsi que des fonds privés collectés auprès d'entreprises ou d'organismes participent aux aides versées.

Une quote-part de du temps de travail du Délégué général de la Fondation évaluée à 40 % a été retenue au titre de la contribution aux missions sociales réalisées en France.

- **Informations utiles sur la politique d'appel à la générosité du public**

La Fondation a principalement engagé les montants suivants au cours de l'exercice :

- Site internet (mise à jour, maintenance et formation)	686
- Coût collecte par SMS et connexion internet, télécom	96
- Brochures, documents de communication	11 853
- Frais de siège, déplacements des bénévoles et du Délégué général	6 742
- Dotation amortissements (ordinateur)	29
Total	22 475

Les supports et moyens de communication suivants sont utilisés par la Fondation :

- Le site Internet, réseaux sociaux, référencement sur d'autres sites
- Les brochures de présentation et les différents flyers dédiés à des opérations spécifiques
- Les actions locales menées par les MFR.

- **Frais de fonctionnement**

Ce poste comprend les coûts directs engagés par la fondation pour son fonctionnement général.

- Achats	287
- Services (assurance, honoraires, téléphonie, frais bancaires...)	26 116
- Charges de personnel et charges sociales	/
- Charges financières	/
- Autres charges (dont dotation amortissements)	2 262
Total	28 665

Les frais de fonctionnement ne sont pas imputés sur les collectes issues de la générosité du public.

Modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources annuel collectées auprès du public est établi conformément au modèle de tableau présenté à l'article 432-1 du règlement ANC 2018-06. Il ne reprend que les flux liés aux ressources issues de la générosité du public, d'après le CROD, et permet de suivre l'utilisation des ressources collectées non affectées et non utilisées entre l'ouverture et la clôture.

Montant des ressources reportées liées à la générosité du public

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, le montant des ressources reportées liées à la générosité du public est effectué é en conformité avec l'article 432-19 qui précise : « *le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs* ».

En raison du modèle économique de la Fondation, il a été considéré que les fonds propres, à l'exception de la dotation initiale et de la dotation complémentaire, étaient constitués de ressources qui n'étaient pas issues de la générosité du public.